



# Force Ouvrière

## Enseignement Supérieur - Recherche

n°146 de Décembre 2021  
0,40 €

Dans ce numéro :	
Editorial	p 1
Résolution de la CA du 19 et 20 octobre 2021	p 2 - 5
CNESER du 12 Octobre 2021	p 5 - 6
Intervention de FO sur le budget 2022 au CNESER du 15 novembre 2021	p 7
Les futures instances après les élections professionnelles de 2022	p 8
Capacité en droit : une «réforme» ou un enterrement	p 9
Télétravail au CNRS	p 9
Rencontre FO ESR avec le PDG de l'IRD	p 10
Echos des Syndicats Départementaux	p 11 - 15
FO ESR vous informe sur vos droits : l'action sociale des Fonctionnaires	p 15
Indemnité inflation : encore un mauvais choix du Gouvernement !	p 16

**Directeur de la publication :**  
**Gilles BOURHIS**  
FO ESR

6-8, rue Gaston Lauriau  
93513 MONTREUIL Cedex  
Tél. : 01 56 93 22 88  
Fax : 01 56 93 22 87

Email : foesr@foesr.fr

Site : <http://www.foesr.fr/>  
N°CPPAP 1023 S 06 645  
ISSN n°1247-3359

Imprimé par Typofset

### Qu'est-ce que le dialogue social pour le ministère ?

La situation dans l'enseignement supérieur et la recherche continue de se dégrader à tout point de vue.

Elle continue de se dégrader pour les étudiants. D'une part parce que les dispositifs Parcoursup et trouvermonmaster excluent bon nombre d'étudiants de la poursuite d'études. La disparition programmée par Blanquer du baccalauréat (1er grade universitaire) avec les spécialités et le contrôle continu ne pourrait que dégrader encore la situation, c'est pourquoi, avec la FNEC FP-FO, nous revendiquons le rétablissement du baccalauréat comme diplôme national, résultant d'un examen disciplinaire et anonyme (une conférence nationale est programmée à ce sujet le 4 février). D'autre part parce que les moyens ne sont pas là : comme nous l'avons dit lors de la présentation du budget 2022 au CNESER, la dépense par étudiant continue de baisser.

Elle continue de se dégrader pour le personnel, que ce soit dans l'enseignement supérieur, les œuvres universitaires ou la recherche. La Loi de Programmation de la Recherche (LPR), promulguée en décembre 2020, termine sa première année d'application et va entamer sa deuxième, qu'en est-il des mesures prises, notamment dans le cadre du protocole d'accord sur les carrières et les rémunérations, lié à la LPR ?

Certes, les augmentations de primes pour les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs sont appréciables. Mais elles sont loin de compenser les pertes énormes causées par le blocage du point d'indice. Les débuts de carrière sont si bas que cela a obligé le ministère à inventer une indemnité différentielle pour garantir une rémunération au moins double du SMIC pour ces catégories. Comme la rémunération prise en compte comprend les primes, ces deux mesures ne s'additionnent pas. C'est la même politique que celle garantissant de ne pas être payé sous le SMIC : l'écrasement vers le bas des échelles de rémunération. Et n'oublions pas que l'augmentation de cette année était là pour aider à faire passer la réforme mettant en place le RIPEC à partir du 1er janvier 2022, le nouveau régime indemnitaire à destination des enseignants-chercheurs et des chercheurs.

Pour les personnels BIATSS et ITA, les augmentations de primes sont plus limitées et sont mises en place dans le cadre du RIFSEEP, inégalitaire et diviseur. Quand aux PO des CROUS, leur statut en extinction est le prétexte à une non revalorisation scandaleuse.

Les mesures, qui pourraient aller dans le bon sens, sur les restructurations, sont partielles et excluront de nombreux personnels. Et cela ne peut faire oublier que l'essentiel est ailleurs, à savoir la généralisation de la contractualisation des personnels, notamment avec les CPI, les CDD de projets et les CDI de mission, et même les CDI de droit commun puisque officiellement, avec la loi de transformation de la fonction publique, l'article 3 du titre I du statut général (qui dispose que les emplois civils permanents de l'État doivent être occu-

pés par des fonctionnaires) ne s'applique plus dans les établissements publics de l'Etat.

Casse du statut + pas de moyens en dehors des appels à projets = manque de postes, précarisation, et bien sûr dégradation des conditions de travail.

Dans ce contexte, en dehors des instances obligatoires (CTMESR et CNESER), le ministère nous invite à beaucoup de réunions, mais sur des sujets qu'il choisit, pour discuter de la mise en œuvre de sa politique. Quand nous demandons à discuter des revendications des personnels, nous n'avons droit qu'à des réponses dilatoires ou à pas de réponse du tout, en particulier aux courriers que nous faisons à Mme la Ministre. Pire, le ministère, qui n'arrête pas de dire combien il est ouvert au dialogue social, nous informe qu'il ne nous donnera pas les informations qu'il donne aux directions des établissements concernant les personnels.

Cela éclaire ce qu'est le dialogue social pour le ministère, c'est essayer d'associer les syndicats à sa politique et en aucun cas de mener de véritables négociations. C'est la logique des accords de Bercy, il s'agit pour le gouvernement de se trouver des syndicats qui acceptent sa politique et de neutraliser les autres.

Mais les personnels, dans un nombre important d'établissements, n'acceptent pas cette politique, ils font grève ou résistent sous d'autres formes, et dans certains cas, obtiennent des résultats.

Sans être exhaustif, on peut citer la grève à l'ENSAM, les AG et rassemblements devant le CA à l'Université de Bretagne Occidentale ainsi qu'à l'Université de Grenoble-Alpes. On peut également citer les grèves dans de nombreuses bibliothèques, au Campus Condorcet, à la Bibliothèque de l'Université de Paris 8, à la Bibliothèque Sainte Geneviève, dans des bibliothèques de l'Université de Paris. Et on peut citer la grève réussie au CROUS de Paris à l'appel de FO ESR.

FO ESR est aux côtés des personnels qui résistent, sa place est de soutenir et de faire connaître ses résistances, d'informer les personnels des mauvais coups du ministère et de la direction de leur établissement et surtout pas de s'illusionner sur les résultats qu'on pourrait obtenir dans les réunions avec l'administration : dans les établissements comme au niveau ministériel, l'administration est sourde aux arguments si l'on n'a pas le rapport de forces.

C'est en jouant notre rôle de syndicat, avec les réunions d'informations, les tournées, les délégations à la direction et en informant les personnels, qu'on construira le vote FO lors des élections professionnelles de décembre 2022, c'est aussi en invitant aux assemblées de reprise de cartes FO de janvier-février, en faisant adhérer : pas d'électeurs FO sans adhérents FO !

Gilles Bourhis, co-secrétaire général.